

Délibération

n° 2025-03

Objet : Subvention à l'association Comité des Œuvres Sociales (COS) du cdg69 pour l'année 2025

Séance du : lundi 10 février 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 4 février 2025 **Secrétaire de séance :** Maryse MICHAUD

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e) 20	Représenté(e) par 0	Excusé(e) donne pouvoir à 10	Excusé(e) 5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	x			
DI FOLCO Catherine,	x			
COMBET Damien,			x P. LOCATELLI	
LUTZ Sophie,	x			
STARON Catherine,	x			
REVELLIN Gérard,	x			
BRUNEAU Nathalie,			x C. DI FOLCO	
MICHAUD Maryse,	x			
ARCOS Sébastien,	x			
ASTRE Joëlle,	x			
BALDIVIA Dominique,				x
BALLESIO Pierre,			x G. REVELLIN	
DECHAMPS Véronique,	x			
FARNOS René,	x			
FRESSYNET Pierre,	x			
GALLET Christian,	x			
GAVAULT Yves,	x			
ODO Xavier	x			
PERRUSSEL-BATISSE Josée	x			
TISSOT Philippe	x			
VINCENT Max	x			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	x			
DUTHEL Gilles	x			
MALOSSE Daniel				x

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-03-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				x
GLÜCK Olivier			x S. LUTZ	
CORSALE Doriane			x G. DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				x
BOULARD Valérie			x M. MICHAUD	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			x M. VINCENT	
KHELIFI Zémorda				x
Pascale CHAPOT	x			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme			x P. CHAPOT	
PACCAUD Mickael			x C. STARON	
CRUZ Sophie			x S. ARCOS	

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Par délibération n° 92-01 du 19 février 1992, le Conseil d'administration a adopté le principe et les modalités du versement d'une subvention au COS, association qui gérait alors l'action sociale du cdg69.

À compter de 2016, le Conseil d'administration a décidé de confier une partie de la gestion de l'action sociale à la société Publiservices, devenue NEERIA, puis en 2019, au CNAS.

Pour autant, le « COS » a continué de développer, au fil des années, un certain nombre d'initiatives à destination des personnels du cdg69. Ainsi, il met en œuvre des actions conviviales qui contribuent au développement d'une véritable culture commune au sein de l'établissement : spectacle de Noël, repas du beaujolais, soirées jeux, petits déjeuners, ...

Depuis 2024, l'association perçoit du Cdg69 une subvention de 8 000€ qui lui permet de financer toutes ses actions.



Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-03-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de verser, pour l'exercice 2025, une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association « COS »

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 10 février 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-03-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025